

SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des
Directeurs, Instituteurs, professeur
des écoles, psyEN et AESH du 1er
degré
des Bouches du Rhône
FORCE OUVRIERE



9 mars 2022



MOUVEMENT 2022

Postes à Compétences
Particulières (PCP)

De quoi s'agit-il ?

Une circulaire est parue au bulletin départemental ce lundi 7 mars pour préciser le fonctionnement de ce mouvement spécifique, en parallèle du mouvement "classique" qui débutera plus tard (1er avril au 15 avril).

Il s'agit de candidater sur des **Postes à Profil (PAP)** et des **Postes à Exigences Particulières (PEP)**.

[Circulaire PCP](#)

[Liste des postes PCP](#)

Les candidatures se feront sur la plate forme COLIBRIS du **lundi 7 mars au vendredi 18 mars**

D'autres postes PCP, relatifs aux écoles expérimentales de Marseille, seront proposés dans le cadre de ce mouvement PCP du lundi 14 mars au vendredi 18 mars.

Consultez toutes les fiches de postes sur notre site, à la [page spéciale "Mouvement 2022"](#)

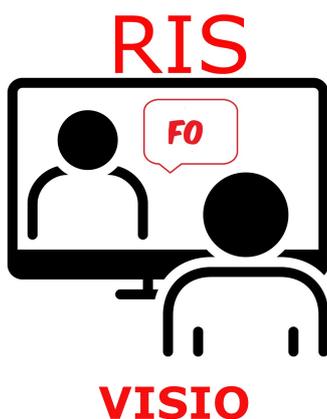
L'avis du SNUDI FO 13

Le SNUDI FO 13 s'est toujours opposé au profilage des postes lors des mouvements précédents puisqu'il ne respecte pas le principe d'un barème clair et équitable. Nous dénonçons cette "escalade" avec les postes PCP et ceux qui seront proposés pour le plan "Marseille en Grand" cette année.

L'intersyndicale des Bouches-du-Rhône (FO, CGT, SNUipp et SUD) rappelle son opposition à cette expérimentation, son exigence de moyens matériels et humains pour l'ensemble des écoles. Elle continue de réclamer l'abandon d'une expérimentation qui dérègle l'Ecole Publique, instaure une hiérarchie dans les équipes et met les écoles en concurrence pour obtenir des moyens.

L'intersyndicale s'oppose à tout profilage de poste, conséquence directe de la loi de transformation de la fonction publique. Elle revendique le retour à un mouvement intra-départemental équitable, reposant sur un barème clair et connu de tous.

Nous rappelons que tous les postes d'enseignant-es, dans quelque école que ce soit, nécessitent des compétences exigeantes qui doivent être acquises dans le cadre d'une formation initiale et continue renforcée et adaptée.



Calendrier des RIS spéciales "Mouvement"

Comme chaque année, le SNUDI FO vous accompagne dans vos démarches pour le mouvement en vous proposant des réunions sous forme de RIS déductibles des 108h, en format visio.

Pour déduire 3h de RIS des 108h annualisées (hors APC), prévenez votre IEN avec le [courrier spécifique \(>ICI<\)](#), au moins 48h avant la réunion.

- **MERCREDI 16 MARS 2022 - 9h à 12h**
- **MERCREDI 23 MARS 2022 - 9h à 12h**
- **MERCREDI 30 MARS 2022 - 9h à 12h réservée aux stagiaires**

Ordre du jour

- mouvement 2022 : grands principes et nouveautés

- les différentes étapes du mouvement, calendrier prévisionnel
- calcul du barème
- les types de postes
- stratégies de demande des postes
- ... et toutes les réponses à vos questions !

RAPPEL

Ce n'est pas un "stage", il est inutile de s'inscrire 1 mois à l'avance !
RIS gratuites et ouvertes à tous, accessibles depuis un ordinateur, une tablette, un smartphone avec le logiciel ZOOM

Chaque RIS est limitée à 100 connexions maximum.

Une priorité est donnée à nos syndiqués.

INSCRIPTION ICI



Une bonne résolution pour
2022 ?

**J'adhère au SNUDI FO
13 !**

*Vous appréciez les
informations du SNUDI FO 13,
ses réponses à vos questions,
ses prises de positions, ses
interventions, son activité, son
soutien ?...*

**Alors rejoignez-nous
!**

SYNDIQUEZ-VOUS !

Carte 2022 disponible
ICI

Au SNUDI FO 13, le renouvellement n'est pas automatique : c'est vous qui choisissez de renouveler votre adhésion !

Possibilité de régler en plusieurs mensualités et toujours 66% remboursés en crédit d'impôt !



Vieille Bourse du travail Place Léon
Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

email : contact@snudifo13.org

